

# Parlons d'identité!

## Blog

## Charte rédactionnelle

### Ligne rédactionnelle

Les chroniques du blog «Parlons d'identité!» sont rédigées par des habitantes et habitants du périmètre du Grand Fribourg, ou des personnes qui y travaillent. Le blog leur offre la possibilité d'évoquer l'identité d'une commune du périmètre, ses spécificités et ses points communs avec d'autres communes. Il leur permet aussi de s'exprimer sur des sujets qui font débat ou qui sont importants pour eux dans le cadre du projet de fusion.

Les chroniques du blog «Parlons d'identité!» peuvent prendre la forme d'articles factuels, d'analyses, de reportages photos ou audio, d'illustrations ou encore de vidéos.

Les chroniques du blog «Parlons d'identité!» doivent être en lien avec le projet de fusion des communes du Grand Fribourg et/ou avec le fonctionnement, les caractéristiques, l'histoire ou la vie locale des communes du périmètre.

Les blogueuses et blogueurs s'engagent à respecter le principe de vérifiabilité des informations qu'ils délivrent et à séparer clairement les faits des commentaires.

Les blogueuses et blogueurs s'engagent à ne pas publier de contenus discriminatoires, violents ou pouvant porter préjudice à un tiers ou à un groupe de personnes.

### Identité et indépendance des blogueurs

Les blogueuses et blogueurs doivent vivre et/ou travailler dans le périmètre du Grand Fribourg. Ils ne doivent pas avoir de mandat, électif ou contractuel, au sein de l'Assemblée constitutive.

Les blogueuses et blogueurs acceptent que leurs chroniques soient accompagnées d'une signature comprenant leur nom et leur prénom, ainsi que leur photographie, leur fonction, leur affiliation à une association et leur commune. Les intérêts qu'ils défendent doivent être clairement identifiables.

Les blogueuses et blogueurs ne dépendent pas de l'Assemblée constitutive. Ils ne sont pas membres de l'assemblée et leurs chroniques ne sont pas soumises à la validation de l'Assemblée constitutive ou du comité de pilotage.

Les sujets et les formats des chroniques sont choisis librement par les blogueuses et blogueurs.

### Organisation de la rédaction

L'équipe de rédaction se compose de vingt à trente blogueuses et blogueurs. Une attention particulière est portée à la représentation équilibrée des communes, des domaines de la société civile, des sexes et des âges. Le recours à des quotas est exclu.

Les personnes s'engagent en tant que blogueuses et blogueurs sur une base volontaire et bénévole. Elles manifestent leur intérêt à rejoindre l'équipe de rédaction en transmettant une lettre de motivation, ainsi qu'une biographie ou un CV. Par principe, les blogueuses et blogueurs s'engagent de 2018 à 2020. S'ils ou elles souhaitent quitter l'équipe de rédaction en cours de projet, ils ou elles doivent trouver une personne pour les remplacer.

Les blogueuses et blogueurs se réunissent tous les deux ou trois mois lors de séances de rédaction. Durant ces séances, ils proposent des sujets et des formats pour les chroniques, et en discutent avec les autres blogueuses et blogueurs. Ils définissent le planning de rédaction par consensus.

La gestion opérationnelle du blog – planification et modération des séances, accompagnement des blogueuses et blogueurs, relecture – et la mise en ligne des chroniques sur le blog sont assurées par l'expert en communication de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg. Ce dernier n'entreprend aucune modification des contributions sans l'accord du blogueur, de la blogueuse concernée.

### Partenariats

Les blogueuses et blogueurs peuvent bénéficier du soutien de partenaires techniques pour la création de chroniques vidéo ou audio. Ces partenaires leurs sont présentés lors de la première séance de rédaction. Le recours à des partenaires techniques est discuté et coordonné au cours des séances de rédaction, selon les moyens financiers accordés par l'Assemblée constitutive.

Les blogueuses et blogueurs peuvent faire appel à une personnalité du périmètre ou à un/e spécialiste d'une thématique donnée pour certaines chroniques spécifiques. De telles contributions ponctuelles peuvent prendre la forme d'une interview ou d'une chronique à quatre mains.

L'Assemblée constitutive du Grand Fribourg peut conclure des partenariats de diffusion avec des médias pour renforcer la visibilité des chroniques.